

Morne campagne...

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

26 février 2014

La campagne électorale est bien morne. Si ce n'était le feuilleton Jalton/Stimpling on s'endormirait presque. Peu de déclarations tonitruantes, pas de critiques fortes des maires en poste, pas de polémique sérieuse. À croire que les municipalités en place sont toutes performantes, et que leurs concurrents s'attendent à ce qu'elles soient toutes reconduites. Pourtant, la bataille pourrait s'annoncer serrée et surtout passionnante dans plusieurs communes. À Goyave, au Lamentin, à Morne-à-l'Eau, à Sainte Rose, à Sainte Anne, sans compter les éventuelles surprises qui peuvent toujours survenir. Par ailleurs, il se profile en arrière-plan une formidable empoigne entre le PS et le GUSR qui augure de ce que sera la prochaine campagne pour les régionales. Alors, pourquoi cette atonie ? La première explication vient certainement du fait que les rivalités communales sont aujourd'hui moins exacerbées. Avec le triomphe de l'intercommunalité, la commune s'est pratiquement décloisonnée pour ratisser à la fois plus large et œuvrer davantage de concerts. Cette perspective plus vaste donnée à l'élu a déjà entraîné des ralliements significatifs. À Pointe-à-Pitre mais aussi aux Abymes, et au Gosier surtout, où la droite s'est carrément faite hara-kiri. Cette nouvelle donne aurait-elle touché aussi les listes d'opposition ? À vrai dire, il n'y aurait aucune raison. On peut juste faire remarquer que ceux qui se sont ralliés aux maires en place étaient sans doute les plus aptes à porter le glaive dans la chair. C'est le cas avec Christian Thénard à Gosier, c'est le cas de Georges Brédent à Pointe-à-Pitre, et c'est aussi celui de Dominique Théophile aux Abymes. Toujours est-il que ce qui reste d'opposants se révèle plutôt timide sinon mièvre. Mais il est vrai aussi que la campagne ne fait que commencer. PS. Une erreur technique dans la maquette du N° 63 du courrier de Guadeloupe nous a conduits à publier en première partie de l'article sur le conflit Jalton/Stimpling intitulé " Éric Simpfiling et Guadeloupe première font appel de la décision du juge des référés " un texte tout à fait hors sujet. Nous nous en excusons. Nous avons dans un premier temps pensé le publier dans sa version originale cette semaine.

Mais les événements ont quelque peu changé le cours des choses. Mercredi 26 février se sont tenues à Basse-Terre deux audiences sur cette affaire. La première consiste à demander en appel que le caractère faux des informations diffusées par Éric Stimpfling et affirmé par le juge des référés soit infirmé en appel, de même il est demandé en appel de revenir sur le fondement de la décision du juge des référés qui s'appuie sur la notion de trouble illicite de nature à générer un dommage imminent de l'article 836 du code de procédure civile et d'analyser la solution de droit sous l'angle du délit de presse. Cette affaire a été mise en délibéré au 3 mars prochain. Dans la deuxième affaire Éric Stimpfling demande que l'ordonnance du juge des référés ne soit pas exécutée. Décision cette fois, dès vendredi 28 février prochain. Il est clair que si le premier président de la cour d'Appel ne fait pas droit à cette dernière demande, Éric Jalton aura partie gagnée. Mais le Courrier de Guadeloupe reviendra plus longuement sur cette affaire dans son prochain numéro.